

Joliette, vendredi 19 mai 2023

-Par courriel -

Honorable François Legault, Premier ministre

Conseil exécutif

Édifice Honoré-Mercier

835, boulevard René-Lévesque Est, 3e étage

Québec (Québec) G1A 1B4

Télécopieur : 418 643-3924

Francois.Legault.ASSO@assnat.qc.ca

Objet : Une justice à l'écoute – Préoccupation du Bâtonnier du Barreau Laurentides-Lanaudière

Monsieur le Premier Ministre,

J'entame ma deuxième année de mandat à titre de bâtonnier de la section Laurentides-Lanaudière, ce qui inclut les districts judiciaires de Joliette, Terrebonne et Labelle. J'ai toujours été intéressé à améliorer l'accessibilité à la justice pour les citoyens et c'est pour cette raison que j'ai choisi comme carrière professionnelle de travailler à l'Aide juridique. À titre de Bâtonnier, j'ai eu la chance de côtoyer différents groupes de travail et de participer à plusieurs conseils de section afin de prendre le pouls de notre système de justice. Mon constat à travers le prisme de l'accessibilité à la justice : notre système est sous-financé depuis plusieurs années et nous le ressentons présentement plus que jamais. Le thème que j'ai choisi cette année se retrouve en objet : *Une justice à l'écoute*. Nous serions intéressés à vous rencontrer pour vous faire part de nos préoccupations que nous vous exposerons brièvement dans les prochaines lignes. Nous sommes persuadés que vous avez déjà un portrait similaire de la situation et qu'ensemble nous pourrions trouver des solutions.

Je vous épargne d'entrée de jeu les problématiques d'embauche et de rétention du personnel de soutien dans les Palais de justice de notre province (greffier(ère), secrétaire de juge, huissier(ère) audienier(ère), technicien(ne) juridique). La bonification des échelles salariales est l'une des solutions proposées par les différents acteurs du réseau, dont les juges qui sont sortis sur la place publique l'été dernier pour dénoncer ce problème de taille. Une autre façon de parvenir à résoudre le problème de pénuries de main-d'œuvre, et vous l'avez compris, est de lancer une transformation numérique afin de réduire le travail fait manuellement et d'automatiser certaines tâches. Je salue l'effort déployé durant la pandémie pour amorcer ce virage nécessaire malgré les retards nommés dans la livraison des différentes étapes. La vision derrière *Lexius* semble être actuelle et demeura plus optimale après son déploiement complet. Or, Me

Gaétan Rancours nous indiquait lors du dernier Conseil de section, que les retards dans la livraison étaient principalement dus à un manque de main-d'œuvre spécialisée, ce qui est déplorable. À l'Aide juridique, nous avons aussi amorcé notre transformation numérique et je sais qu'un virage de cette taille entraîne quelques pauses et parfois des retours en arrière pour mieux avancer; l'important c'est se rendre à destination.

La négociation syndicale pour de meilleures conditions travail des employés de soutien du réseau de la justice et une transformation numérique qui proposera des solutions innovatrice et facilitante pour le citoyen sont des solutions qui prennent souvent plus de temps qu'il faut l'admettre. Or, nous avons besoin de solutions concrètes rapidement, sans quoi les citoyens perdront confiance envers notre système de justice, et ce indépendamment de sa modernité technologique. Je remercie le Ministre de la Justice pour les efforts déployés pour améliorer la situation à la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale. En effet, le compromis nécessaire afin de permettre aux juges de siéger plus souvent, mais également de leur permettre de dégager suffisamment de temps pour motiver leur jugement aura certainement un impact sur les délais qui s'allongeaient de plus en plus notamment dans le district de Joliette et Terrebonne. Nous demeurons vigilants pour voir à l'amélioration des délais dans les prochains mois.

La nomination de nouveaux juges en chambres criminelles et pénales est l'une des solutions mises de l'avant dans l'entente avec la Cour du Québec. Malheureusement, nous déplorons le temps entre l'annonce de la création des postes, l'affichage des concours, la sélection du candidat et le premier jour qu'il (elle) siègera officiellement. Nous avons interpellé Monsieur le Ministre Jolin-Barette sur cette question lors du dernier conseil de section et nous a dit vouloir regarder les solutions proposées. Il nous a aussi expliqué que les doléances ne pouvaient être faites uniquement à l'égard de son ministère puisque la Cour du Québec jouissait d'une grande autonomie face auxdits concours. Nous lui avons soumis deux solutions rapides : augmenter l'allocation journalière aux membres du Comité de sélection et proposer un seul concours pour plus d'un poste de juge lorsque ceux-ci sont dans le même domaine et dans des régions sœurs comme les régions dites des 4L (Laurentides, Lanaudière, Laval, Labelle). Je réitère ici ces deux solutions afin d'accélérer la sélection de candidats(e)s. D'une part, la difficulté à nommer des avocats qui siègent sur les comités de sélection est réelle puisque très peu rémunéré et demande une disponibilité parfois allant jusqu'à 8 jours. D'autre part, souvent les mêmes candidats appliquent sur ces concours dans un domaine donné. Est-il nécessaire de tous les voir plus d'une fois? Nous nous adresserons à la Cour du Québec pour nos autres préoccupations qui ralentissent le processus, notamment la convocation de l'ensemble des postulants pour une entrevue indépendamment de leur expérience ou leur parcours professionnel.

Hormis ce qui précède, nous sommes particulièrement préoccupés par les activités judiciaires en matière jeunesse. En effet, les délais continuent de s'allonger et la pratique de se complexifier. J'ai, dans mon équipe au bureau d'Aide juridique de Joliette, trois (3) avocates qui pratiquent en droit de la jeunesse. Un procès



BARREAU
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE

de deux (2) heures a été étalé sur trois (3) jours faute de temps de Cour. Dans la pratique du droit de la jeunesse, le manque de juge et d'effectifs provoque des bris de service. En effet, le délai de soixante (60) jours pour une ordonnance en cours d'instance est constamment bafoué, faute de disponibilité de la Cour. À défaut d'entente entre les parties afin de fixer au-delà du délai de rigueur, la cause est mise sur un rôle déjà surchargé avec un potentiel déjà assumé qu'il y aura encombrement du rôle. Ce phénomène est beaucoup plus présent dans le district de Joliette encore une fois puisqu'il n'y a pas assez de juges résidents. En effet, à Joliette, il y a une toute nouvelle salle d'audience qui n'est pas utilisée faute de ressources et de juges. Ainsi, une seule salle à volume empêche un respect des délais de rigueur dans la loi. En comparaison, cinq (5) salles fonctionnent en même temps dans le district de Terrebonne. Or, eux aussi souffriront sous peu d'un manque de juges puisque plusieurs sont déjà à la retraite (sur numéraire) et prendront leur retraite définitive au cours des deux (2) prochaines années. Inutile de vous dire que ces juges comblent bien souvent la surcharge inattendue des rôles.

De plus, aucun délai n'a été prévu dans la loi lorsqu'une mesure provisoire est rendue et que le placement se fait dans une famille de proximité. Ainsi, bien que s'agit d'une mesure provisoire, ce jugement pourrait être valide pendant plus de dix (10) mois voire au-delà. La priorité est donnée (avec raison) au respect des soixante (60) jours, lorsque l'enfant est placé dans une ressource externe. Cette situation peut faire en sorte qu'un enfant ne voit pas l'un ou l'autre de ses parents pendant plusieurs mois; faute de pouvoir réviser la situation devant le tribunal. Le manque de juges et de salles « fonctionnelles » provoque une parodie de justice concernant le respect des délais dans le district de Joliette. Il est grand temps de réaliser que seulement onze (11) juges pour couvrir les 4L n'est clairement pas suffisant et l'addition à venir de nouveaux postes sera tardive pour régler un problème actuel.

En terminant sur la pratique du droit de la jeunesse, le manque de ressource externe (familles d'accueil) dans les régions Laurentides et Lanaudière pour le placement des enfants même temporairement est problématique. Des fratries sont séparées faute de places, des enfants avec des besoins particuliers sont placés avec des enfants à cheminement régulier ou des adultes (RAC), les enfants peuvent être déplacés plusieurs fois durant une mesure provisoire après un constat que l'environnement initialement choisi était inadéquat. Il s'agit d'un côté sombre de la vie de ces enfants confiés à la DPJ. Je sais que la Bâtonnière du Québec devait rencontrer le Ministre Lionel Carmant sur ce sujet qui me préoccupe particulièrement, bien qu'en marge du système de justice.

Comme dernier sujet, j'aimerais vous parler de la pratique du droit de la santé mentale dans nos régions. Faute de juges, les auditions se font obligatoirement en présentiels, sauf pour le juge ironiquement. En effet, le juge qui préside est parfois en présentiel et parfois en virtuel en alternance avec le district de Laval. Je représente ce type de clientèle depuis maintenant onze (11) ans et malgré la fin de la pandémie, le virtuel demeure possible pour les juges à la Cour du Québec pour les gardes provisoires et les gardes en établissement. Cette solution nous permet de respecter les délais entre la signification et les auditions ce

qui limite au minimum les gardes illégales. Loin de moi de blâmer cette solution mise en place, mais cette solution devrait être temporaire. Il s'agit de procès importants qui en apparence peuvent paraître protocolaires, mais il s'agit de la liberté des gens que nous restreignons dans le cadre de ses dossiers au profit, nous l'espérons, d'une sécurité pour tous, incluant la personne concernée. Or, je ne crois pas que ce type de dossier devrait se faire en virtuel. Le niveau de compréhension de nos clients(es) est souvent difficile, ce qui complexifie l'apparence de justice. L'efficacité de la pratique du droit en santé mentale a directement un impact sur la prise en charge des gens souffrants de différentes problématiques et permet d'éviter, dans certains cas, un dérapage indésirable vers le volet criminel et pénal de notre système. La nomination de juges supplémentaires dans les 4L pourrait grandement améliorer cette situation et peut-être réduire, par la même occasion, les délais aux petites créances.

Socrate nous disait : « *une vie sans examen ne vaut pas la peine d'être vécue* ». Il considérait que si l'homme ne se remettait jamais en question, sa vie ne valait pas la peine d'être vécue. Je considère que notre système de justice est présentement en examen et nous sommes aux premières loges dans ce contrôle de qualité. Or, l'un des seuls indices de performance analysés actuellement est le temps. Le temps entre l'introduction d'un dossier et le procès, entre le dépôt d'accusation criminelle et le verdict ou entre le signalement à la DPJ d'un enfant et une décision salvatrice par le Tribunal.

Cependant, cet espace-temps est meublé par des paramètres beaucoup plus complexes, tout comme les êtres humains qui la constituent. Faire vite et bien sont les attentes de la population. La transformation numérique, l'augmentation salariale du personnel de soutien pouvant faire la différence dans la rétention de personnel, la redéfinition du rôle des greffiers spéciaux sont tous des sujets qui pourraient améliorer l'expérience du citoyen. Mais l'augmentation du nombre de juges dans les 4L est un inévitable et nécessaire pour s'assurer que les citoyens soient entendus dans un délai raisonnable et dans le cas de la chambre de la jeunesse, dans le délai prévu par la loi.

En conclusion, nous vous réitérons être disponibles pour vous rencontrer afin de discuter des solutions possibles pour améliorer l'efficacité de notre système de justice et l'expérience des citoyens. Nous espérons sincèrement que nos humbles commentaires seront entendus comme un cri du cœur pour l'amélioration de la situation juridique pour les districts de Joliette, Terrebonne et Labelle.



Jean-Sébastien Faust | Bâtonnier

c.c. : Monsieur Simon Jolin-Barrette, Ministre de la Justice
Par courriel : ministre@justice.gouv.qc.ca

Monsieur Lionel Carmant, Ministre de de la Santé et des Service sociaux
Par courriel : ministre.responsable@msss.gouv.qc.ca